

# **AMIANTE - Personnel Encadrant de chantier**

# Prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4

Tout travailleur affecté à des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante ou à toute intervention susceptible de provoquer l'émission de fibres d'amiante, doit préalablement doit avoir reçu une formation adaptée à ses activités et aux procédés mis en œuvre.

### Objectif(s) de formation

- Identifier le danger amiante
- O Identifier les exigences de la réglementation
- Organiser la prévention sur le chantier
- Appliquer le mode opératoire
- O Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- O Gérer les situations d'urgence
- Expliquer et faire appliquer par les opérateurs le mode opératoire, les consignes, les procédures et les informations liées à la prévention des risques et en vérifier le respect
- O Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement

# Objectif(s) pédagogiques(s)

- O Identifier le risque amiante, ses effets sur la santé
- O Identifier les exigences des réglementations « travail » « environnement » et « transport » et leurs évolutions

## Modularisation des parcours de formation

O Sans objet.

## Durées

5 jours, soit 35h00

Une journée de formation dure 7 heures en moyenne. Cette durée est adaptable selon les exigences du commanditaire.

### Nombre de stagiaires maximum

Le nombre de participants est limité à 7

#### Lieu

O Sur l'un de nos centres partenaires.

Dans le cadre d'une formation réalisée dans nos locaux, une formation aux risques est mise en œuvre (en référence aux articles L4141-1 à 3 du code du travail).

#### Public visé

Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante.

# **Prérequis**

- © Être âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral.
- Article 3 de l'arrêté du 23 Février 2012. Visite médicale préalable à la formation.

La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

#### Manuteo

Téléphone : 0810 100 600 (Numéro Contact, service 0.06 € / min + prix appel)

Fax: 02 85 65 50 01 - Courriel: contact@manuteo.fr

Paraphe:



## Matériel(s) pédagogique(s)

 Le formateur Manuteo utilisera un vidéo projecteur, un tableau blanc et/ou tableau papier, dans une salle adaptée spécifiquement à la thématique de la formation.

#### Modalités de sélection des apprenants

Les apprenants sont sélectionnés, selon les prérequis énoncés, par le commanditaire de la formation.

#### Intervenant(s)

O Formateur expert - attestation de compétence INRS / OPPBTP N° 12

# Méthode(s) pédagogique(s)

 Le formateur Manuteo s'appuiera sur un diaporama, des exercices et cas pratiques. Il pourra utiliser une approche déductive ou inductive en fonction du niveau des apprenants, et favorisera les échanges en illustrant les thématiques abordées par des cas réels issus de son expérience et celle des apprenants

#### Support(s) pédagogique(s)

O Un livret sera remis à chaque apprenant pendant la formation (en version papier ou numérique).

# Dispositif d'évaluation

Annexe IV point B de l'arrêté du 23 Février 2012.

- O **Evaluation théorique de 20 minutes** en continu effectuée à l'aide d'un QCM et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :
  - 1. Aux risques pour la santé et les facteurs synergiques de risques
  - 2. A la réglementation relative à la prévention des risques liés à l'amiante
  - 3. Aux documents lui permettant d'avoir la connaissance de la présence d'amiante
  - 4. Aux moyens de protection, les limites d'efficacité des équipements de protection individuelle, le choix des méthodes de travail et des équipements de protection des travailleurs en fonction de l'évaluation des risques
  - 5. Aux destinataires du mode opératoire
- Evaluation pratique de 1 heure en continu, incluant l'analyse d'une situation concrète afin de vérifier notamment l'aptitude de l'apprenant à :
  - 1. Evaluer les risques liés à l'intervention
  - 2. Mettre en œuvre les principes de prévention (mode opératoire d'intervention, moyens de protection, décontamination)
  - 3. Gérer l'élimination des déchets amiantés
  - 4. Réagir en cas d'incident / d'accident
  - 5. Mettre en œuvre les modalités de restitution de la zone après intervention

## Validation

 Cette formation donnera lieu à la remise d'une attestation de présence reprenant les résultats de l'évaluation des capacités acquises.

# Conditions Générales de Vente

O Communiquées avec l'offre tarifaire.

#### Formation dispensée en français

Manuteo

Téléphone : 0810 100 600 (Numéro Contact, service 0.06 € / min + prix appel)

Fax: 02 85 65 50 01 - Courriel: contact@manuteo.fr

Paraphe:



# PROGRAMME DE FORMATION

# Identifier le danger amiante :

- O Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Effet synergique du tabagisme
- O Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

#### Identifier les exigences de la réglementation :

- Exigences relatives à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...), protection des travailleurs
- O Dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs
- O Droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- O Réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Mode opératoire et contenu

# Organiser la prévention sur le chantier :

- O Prendre en compte les conclusions de l'évaluation des risques
- O Choisir les méthodes de travail
- O Définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Notions de ventilation et d'aspiration
- O Connaissance des opérations spécifiques à l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

# Appliquer le mode opératoire :

Mode opératoire, lecture et mise en œuvre

# Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli de chantier :

- O Procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite
- Restitution de zone de travail. Les procédures de contrôle en cours d'intervention
- O Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- O Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle
- O Procédures de décontamination du personnel et des équipements
- Mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
- Mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique
- Procédures d'entrée et de sortie de zone confinée
- Mise en œuvre des équipements de protection collective adaptés en fonctions des conditions et des caractéristiques particulières de travail
- Choisir les EPI adaptés
- O Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- Appliquer des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions

# Gérer les situations d'urgence :

- Identifier des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques (accidents, intoxications)
- O Préparation et information sur la mise en œuvre des conduites à tenir dans les situations d'urgence prévues par la hiérarchie

#### Manuteo

Téléphone : 0810 100 600 (Numéro Contact, service 0.06 € / min + prix appel)

Fax: 02 85 65 50 01 - Courriel: contact@manuteo.fr

Paraphe:



 Adaptation des procédures d'urgence aux situations réelles de l'intervention, si possible en consultation avec la hiérarchie

Expliquer et faire appliquer par les opérateurs le mode opératoire, les consignes, les procédures et les informations liées à la prévention des risques et en vérifier le respect :

- O Risques spécifiques à l'intervention
- O Transmission et contrôle de la mise en œuvre des méthodes et procédures adaptées à ces risques spécifiques
- O Rappel des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance des équipements notamment leur entretien et leur remplacement
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets

#### Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement :

- O Procédures de remontée des informations, compte rendu ...
- Transmission des informations et structure des messages
- O Traçabilité des opérations réalisées, des dysfonctionnements rencontrés

#### **Evaluation sommative**

O Exercices pratiques et théoriques.

#### **Evaluation de la formation**



INCLUS : Nos livrets pédagogiques en complément de la formation !

**Objectif:** Permettre à vos collaborateurs, à l'issue de la formation, de retrouver l'essentiel des éléments abordés en formation (consignes de sécurité, comportements à respecter, panneaux signalétiques, etc.), dans notre guide illustré et pratique de 40 pages.

Manuteo

Téléphone : 0810 100 600 (Numéro Contact, service 0.06 € / min + prix appel)

Fax: 02 85 65 50 01 - Courriel: contact@manuteo.fr